

### Données techniques de la série varioMAT

Matériau : Polyéthylène à haut poids moléculaire

Point de fusion : 135 – 140°C

Température d'allumage : > 330°C

Selon la norme ISO 11359, le matériau est soumis à un coefficient de dilatation thermique linéaire d'environ 0,2 mm par 1000 mm de longueur par 1°C.

Inflammabilité (auto-classification) DIN 4102 : Classe B2

Inflammabilité (auto-classification) UL 94 : Classe HB

Très bon comportement en termes d'usure et de résistance aux chocs, même à des températures élevées et très basses (-50°C).

La forte proportion de polyéthylène recyclé à haut et ultra haut poids moléculaire rend la série vario remarquable en termes de qualité et de protection de l'environnement.

Références accumulées depuis 2010 dans les domaines suivants : pétrole et gaz, chantiers de construction, travaux lourds, parcs éoliens, événements et concerts, ainsi que construction de lignes aériennes.

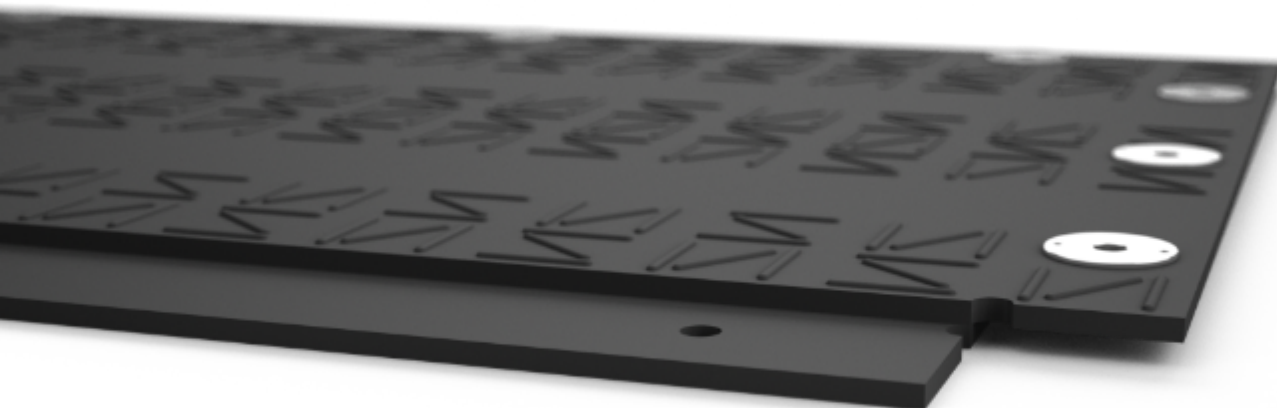
### Caractéristiques

Les plaques varioMAT sont vissées entre elles, créant ainsi une route ou une plate-forme de travail stable, tant en longueur qu'en largeur, pour la circulation de véhicules et la manipulation de charges en toute sécurité.

La capacité porteuse du substrat est ainsi considérablement optimisée, le compactage du sol est minimisé et les dégâts causés à la végétation sont évités. Grâce aux différents reliefs présents en fonction des modèles sur les deux côtés des plaques, les plaques varioMAT sont polyvalentes. Les reliefs peu épais sur une face conviennent particulièrement aux piétons, aux cyclistes et aux utilisateurs de fauteuils roulants, ainsi qu'aux voitures. Les reliefs plus épais sur l'autre face assurent en revanche une traction optimale des véhicules lourds, même en terrain difficile. En fonction de leur taille, les plaques varioMAT peuvent être posées à la main ou à l'aide d'un camion-grue et garantissent un accès sûr dès le début du processus de montage.

### Logistique

Les plaques varioMAT sont plus légères que la plupart des plaques de roulage mobiles alternatives. Il est donc possible de charger davantage de plaques sur un poids lourd ou dans un conteneur, ce qui réduit les coûts de transport.



## Consignes de sécurité

1.  
Tous les modèles de la famille de produits varioMAT (ci-après "plaques") sont conçus exclusivement pour être utilisés par des entreprises professionnelles du secteur.
2.  
Si ces plaques sont mises à la disposition d'un tiers (c'est-à-dire pas l'acheteur), celui-ci doit être expressément informé des consignes de sécurité. Un exemplaire de ces consignes de sécurité doit être mis à sa disposition. Cela s'applique également à toutes les personnes qui sont chargées de l'utilisation (en particulier le stockage, le chargement et le déchargement, ainsi que la pose) des plaques.
3.  
Les plaques sont conçues et adaptées pour être utilisées comme aide à la traction (par exemple pour la conduite de véhicules). Elles ne sont pas adaptées pour sécuriser le sol existant contre le glissement (en particulier les terrains en pente ou les surfaces glissantes). Les plaques ne peuvent être soumises à une charge que s'il est garanti que le substrat ne cède pas et/ou que le glissement du substrat et/ou des plaques est impossible. Cela s'applique en particulier dans le cas où les plaques sont utilisées par des véhicules et/ou une grue.
4.  
Les plaques ne doivent pas être utilisées pour combler des surfaces inégales (par exemple, des trous dans le sol, des tranchées, etc.). Les plaques ne sont pas dimensionnellement stables et se déforment si elles ne sont pas posées directement sur un substrat existant. Les plaques doivent être posées de préférence sur une surface plane.
5.  
Toute force agissant sur les plaques peut entraîner une déformation de celles-ci. Il peut en résulter un risque de chute, par exemple en raison d'une inégalité, de bords surélevés, etc.
6.  
La surface des plaques peut être glissante en cas d'humidité, de gel, de feuilles tombées, de salissures importantes et/ou d'autres phénomènes similaires. Cela peut entraîner un risque de chute. Dans ce cas, les reliefs des panneaux peuvent ne pas garantir une bonne adhérence sur les plaques.
7.  
La surface des plaques peut s'échauffer considérablement en cas de fort ensoleillement. Dans de tels cas, évitez tout contact corporel non protégé.
8.  
Les plaques ne doivent pas être utilisées comme base pour des aires de jeux (lieux de toute nature destinés à accueillir des enfants/bébés). Les plaques peuvent contenir des substances dangereuses pour la santé lorsqu'elles sont mises en bouche.
9.  
Il peut arriver que l'on trébuche lorsque l'on marche sur les plaques (en particulier dans les zones de transition entre deux plaques interconnectées). Cela est particulièrement vrai en cas de port de chaussures qui n'ont pas de semelle ferme et plate (par exemple, les chaussures à talons pour femmes).  
Si les plaques doivent être piétinées par des personnes, il est impératif de s'assurer que les vis sont entièrement vissées dans les plaques et que seules les têtes de vis dépassent de la surface des plaques. Pour le produit varioMAT F, varioMAT 3 OL AS et varioMAT 4, il est recommandé de fermer les trous des pattes de levage après l'installation en utilisant les accessoires de couverture proposés par le vendeur.
10.  
Si les plaques sont utilisées lors de grandes manifestations, les visiteurs doivent être informés que les plaques peuvent présenter des irrégularités et ne sont pas adaptées à la marche sans chaussures adaptées.

## Consignes de sécurité (suite)

11.  
Les plaques peuvent être franchies par des véhicules à chenilles. Toutefois, cela ne devrait se faire qu'après avoir mis en place une protection appropriée. Les véhicules à chenilles qui tournent sans protection peuvent endommager la structure à picots et les connecteurs.

12.  
Les plaques ne laissent passer ni l'air ni la lumière. Les plantes sous les plaques (en particulier les pelouses) peuvent être endommagées / irrémédiablement détruites par une utilisation prolongée.

13.  
Les plaques sont fabriquées en polyéthylène à haut poids moléculaire. Le point de fusion est d'environ 135 - 140°C. La température d'allumage est > 330°C [Inflammabilité (auto-classification) DIN 4102 : classe B2 ; inflammabilité (auto-classification) UL 94 : classe HB].

Moyens d'extinction appropriés : Eau, eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre extinctrice chimique

14.  
Les plaques de type varioMAT 3, varioMAT 3 OL AS, varioMAT 4, varioMAT TT AS et varioMAT F peuvent être chargées et déchargées au moyen d'un chariot élévateur ou d'une grue. Il est fortement déconseillé de les soulever à la main.

Les plaques de type varioMAT basic AS, varioMAT mini AS, varioMAT 1 AS, varioMAT 1+ AS, varioMAT 2 et varioMAT 2 AS peuvent être posées à la main.

15.  
En raison de la forme des plaques, celles-ci peuvent glisser si elles ne sont pas soulevées / déchargées horizontalement. Il en va de même en cas de fortes pluies ou d'orages, etc. Les plaques doivent également être fixées avec des dispositifs d'arrimage appropriés pendant le transport.

**Aucune personne ne doit se trouver à proximité immédiate des plaques lors du chargement/déchargement de celles-ci.** Une mauvaise manipulation peut entraîner des blessures graves, voire même mortelles.

16.  
En cas d'utilisation d'une élingue de type chaîne (et d'une grue, si nécessaire), les plaques ne peuvent être soulevées qu'à l'aide des dispositifs de levage adaptés à cet effet et spécifiés dans la présente fiche. Avant chaque opération de levage, il faut s'assurer que les dispositifs de levage sont bien insérés et ne peuvent pas glisser. Les instructions données ci-dessus sous la rubrique "Informations générales" doivent être suivies.

17.  
Si les plaques sont posées combinées entre elles, toutes les plaques adjacentes doivent être solidement reliées entre elles afin qu'elles ne puissent pas glisser. Pour cela, les accessoires énumérés dans la présente fiche, notamment les vis et les connecteurs métalliques, doivent être utilisés. Les plaques doivent être posées de manière à ce qu'elles soient toutes orientées avec la même épaisseur de relief vers le haut / vers le bas. Une mauvaise connexion peut entraîner des dommages, en particulier pour les véhicules qui roulent sur les plaques.

18.  
Les véhicules roulant sur les plaques de protection du sol ne doivent pas dépasser la vitesse maximale de 10 km/h.

19.  
Les plaques de protection du sol sont adaptées aux charges par essieu des poids lourds jusqu'à 12 t.